

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-75 créant l'unité mixte de recherche U 1136 et nommant son directeur ;

Vu la décision n° 2019-13 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1136 ;

Vu la décision n° 2024-106 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1136 ;

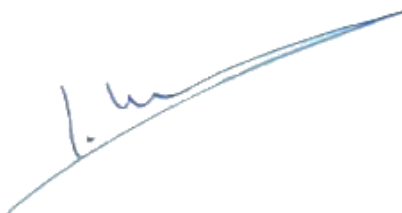
Vu la décision n° 2025-9 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1136

DECIDENT :

- Article 1 :** L'intitulé de l'unité mixte de recherche U 1136 est modifiée comme suit :
- « Sorbonne Public Health Institute - SPH / Institut Sorbonne de Santé Publique »
- Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2026

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel



LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE